

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.
Trois mois: 16
Poste: 35 fr.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
9, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

11 Octobre 1883.

Chronique générale.

Paris, 10 octobre.

Ce matin, les journaux ministériels avaient reçu pour mot d'ordre de dire que tout était terminé du côté de l'Espagne.

La République française de ce matin, dans son premier article très-embarrassé, s'écriait: « En huit jours tout a été fini. »

La vérité est que ces articles n'avaient pour but que d'essayer d'atténuer la gravité de la situation.

Les nouvelles les plus significatives, en effet, d'Espagne, de Londres et de Berlin, montrent que, loin d'être finie, la crise franco-espagnole touche à l'état aigu.

Voici la dépêche qu'insère ce soir le Temps:

« Londres, 10 octobre, 10 h. 20, matin.

On télégraphie de Madrid au Times que si le gouvernement français ne donne pas demain pleine satisfaction à l'Espagne, le duc de Fernan-Nunez sera rappelé, et si la France persiste à ne pas donner suite aux réclamations espagnoles, M. Vega de Armijo proposera le rappel absolu de tout le personnel de l'ambassade d'Espagne à Paris. »

À la lecture de cette dépêche, nous avons voulu savoir si l'ambassade d'Espagne considérait la question comme aussi tendue que le faisait présager le correspondant madrilène du Times.

Ce n'est qu'après bien des hésitations qu'on a consenti à nous dire:

1° Que M. le duc de Fernan-Nunez n'avait pas demandé son passeport.

2° Sur notre insistance, on a ajouté que l'on n'était pas en mesure de nous affirmer qu'il ne le demanderait pas.

En un mot, l'ambassade d'Espagne a refusé de nous donner une réponse catégorique.

Nos lecteurs en tireront les conclusions qui en ressortent naturellement, quant à l'état présent de la question au moment même où nous écrivons.

L'ambassade d'Espagne semble être dans l'attente des décisions que le conseil des ministres de Madrid aura dû prendre aujourd'hui et que M. des Michels, envoyé extraordinairement à Madrid, communiquera certainement cette nuit au gouvernement français.

Le ministre est très-préoccupé de l'accueil qui lui sera fait à la rentrée de Chambres.

(Gazette de France.)

La nomination du général Campenon comme ministre de la guerre a paru à l'Officiel.

Le nouveau ministre, dit la France, se présentera devant la commission de l'armée, avant toute discussion en séance publique, pour lui exposer de quelle manière il entend la réorganisation de nos forces militaires.

Le général Campenon compte reprendre ainsi pour la plus grande partie les projets qu'il avait élaborés sous le ministère Gambetta.

M. THIBAUDIN ET M^{rs} FREPPEL.

On a rappelé à plaisir, dans les feuilles opportunistes, qu'en 1873 et 1874, M. Thibaudin, alors colonel du 32^e de ligne, était l'intime ami de M^{rs} Freppel, qu'il se montrait non pas seulement catholique, mais pratiquant.

Les journaux intransigeants ont nié l'existence des rapports de leur protégé avec M^{rs} l'évêque d'Angers. Ils regretteront leurs dénégations en présence de l'anecdote que M. Paul de Cassagnac a racontée avant-hier dans le Pays.

« C'était pendant le 24 Mai, on voit que nous précisons: une enquête fut faite sur l'affaire de Mayence, et le résultat en était l'expulsion du général Thibaudin, son renvoi de l'armée.

» L'évêque d'Angers l'apprit, le sut peut-être de M. Thibaudin lui-même, fit une suprême démarche et le sauva.

» C'est grâce à M^{rs} Freppel que cet homme est encore dans l'armée française.

» Nous n'avons pas besoin de dire que nous connaissons le fait d'une manière indiscutable et que nous le tenons de bonne source.

» Nous défions M. Thibaudin de le nier.

» Et quand il parut à la Chambre pour la première fois et pour y faire la triste besogne que l'on sait, pour s'y constituer le bourreau volontaire de ses frères d'armes, nous supplîmes M^{rs} Freppel, assis à nos côtés, de nous permettre, en son nom, de lui jeter ce fait au visage.

» Par un esprit de charité que nous ne comprimes pas, mais que nous avons dû respecter, l'évêque s'y refusa.

» Voilà la vérité. »

UN PUNCH D'INDIGNATION.

— Quoi? que dites-vous?
— Vous n'avez pas mal entendu. J'ai bien dit: un punch d'indignation.

Qu'est-ce que c'est que cela! grand Dieu!
— Je n'en savais pas tout à l'heure plus que vous, mais j'ai lu les journaux radicaux et maintenant je commence à comprendre.
— Seulement c'est assez compliqué et il faut prendre les choses par ordre.

Ainsi, M. Wilson a envoyé à la Petite France l'ébouriffante dépêche que voici:

« On signale que la démission du ministre de la guerre a produit une certaine émotion dans la population parisienne. On s'attend à ce que le fait soit vivement discuté dans les réunions qui occupent d'ordinaire la soirée du samedi et l'après-midi du dimanche.

» On annonce également des meetings de protestation. »

Vous voilà tout de suite fixé: cette note révèle la provenance des manifestations; elle trahit l'initiative qui a donné le mot d'ordre. C'est M. Wilson qui veut faire de

l'agitation démagogique pour venger son ami Thibaudin.

Parmi les manifestations ainsi provoquées, figure le fameux punch. Si vous n'êtes pas appelé à savourer le liquide révolutionnaire enflammé, vous pouvez du moins déguster cette invitation de haut goût.

Punch d'indignation à l'occasion de la démission imposée au général Thibaudin.

« Les ennemis de la République et de la patrie, spéculant sur la léthargie du peuple, entonnaient déjà leur chant de triomphe.

» Mais le peuple s'est réveillé.

» On en voit la preuve dans le frémissement de mépris et de colère avec lequel il a reçu la nouvelle du renvoi du patriote et républicain ministre de la guerre.

» Les partis réactionnaires avaient contre le général Thibaudin trois griefs capitaux:

» La fermeté républicaine dont il fit preuve en enlevant aux princes leurs commandements militaires; son insistance libérale à réclamer la convocation du Parlement avant de poursuivre l'expédition du Tonkin; son attitude politique lors de l'entrée à Paris du roi Alphonse.

» Or, ce qui est un triple grief aux yeux de la contre-révolution est un triple mérite aux yeux de la démocratie, et nous avons à exprimer notre réprobation de la conduite d'un ministre dont l'aveuglement et l'impéritie compromettent la France et la République. »

C'est naturellement à Belleville, dans les salles du lac Saint-Fargeau, fréquentées par les noces populaires, qu'aura lieu cette petite fête, présidée par M. Tony-Révilion.

On n'a pas choisi pour cette fonction M. Clémenceau, qui n'a pas l'air « assez nocœur », ni M. Laisant qui est lugubre. On a pris ce gai compère qui s'appelle Tony-Révilion, dont le crâne dénudé est austère aussi, mais d'une austérité qui volontiers se couronne de roses, dont la voix a des vibrations superbes, mais qui semble toujours prêt à entonner la Mère Godichon.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

— Cependant, ajouta vivement le second témoin, qui était moins batailleur (à l'école on l'appelait Socrate à cause de sa prudente raison), si les témoins de sir Robertson nous avaient fait des ouvertures en ce sens, il était de notre devoir de ne pas les repousser, car en vérité il n'y a pas dans toute cette affaire de quoi fouetter un chat.

— Sans doute, reprit le bouillant jeune homme, mais comme ces Anglais n'ont pas prononcé une seule parole de paix, nous n'avions pas à sonner mot.

— L'Angleterre a donné un démenti à la France, dit en riant Charles Lecomte, c'est une guerre nationale.

— Tu as raison, dit le premier témoin.

Et le jeune fou se mit à chanter à tue-tête:

Jamais, jamais en France,
Jamais l'Anglais ne régnera!
Jamais l'Anglais ne régnera!

Voilà comment cette grave conférence fut close par le chœur de Charles VI, que les trois amis

entonnèrent en se prenant par la main et en dansant en rond, ce qui prouve une fois de plus qu'en France tout finit par des chansons.

Bien entendu, Charles et ses deux témoins dînèrent ensemble. Nous pouvons même ajouter qu'ils dînèrent avec la gaieté bruyante qu'ils avaient manifestée par le cœur de Charles VI. Le duel du lendemain défraya naturellement la conversation, et, en sortant de table, nos jeunes amis ne regrettaient qu'une chose: c'était que chacun d'eux n'eût pas le lendemain un Anglais à pourfendre.

En rentrant chez lui, Charles Lecomte y trouva un billet de M. Mac Dowel. Le planteur américain, tout en regrettant qu'un malentendu l'eût privé ce jour-là du plaisir d'entrer en connaissance avec M. Charles Lecomte, lui donnait rendez-vous pour le lendemain à huit heures du matin.

— Diantre! se dit Charles, voilà qui va mal. M. Mac Dowel m'attend à huit heures du matin, au Grand-Hôtel. C'est précisément l'heure de ma rencontre avec sir Robertson au Bas-Meudon.

Il se hâta d'écrire à M. Mac Dowel, lui disant qu'un rendez-vous antérieur, et qu'il était dans l'impossibilité de remettre ou d'ajourner, le retiendrait probablement une partie de la matinée; il le pria donc de vouloir bien l'attendre entre midi et deux heures. Cela fait, il se coucha et dormit du sommeil d'un brave garçon de vingt-six ans qui a bien diné et a la conscience tranquille.

Le lendemain, à huit heures moins cinq minutes, nos trois jeunes batailleurs arrivaient au Bas-Meudon, où sir Wilkie Robertson et ses témoins les avaient déjà précédés. Ces derniers avaient l'air mécontent et la mine allongée d'Anglais qui se sont levés à une heure trop matinale, et qui n'ont pas pris leur thé avec tout le recueillement que mérite cette grave opération. Aussi, tous trois semblaient-ils décidés à se montrer féroces. Loin d'essayer quelque tentative d'accommodement, les témoins ne prononcèrent pas une parole inutile.

Quand le terrain fut choisi, on plaça les adversaires. Après s'être salués avec une parfaite courtoisie, tous deux mirent habit bas. Charles se prit alors à contempler avec une admiration qui n'était pas exempte d'une certaine anxiété, la forte carrure, les membres herculéens de sir Wilkie Robertson. Cependant, en surprenant son adversaire jeter un regard de pitié sur sa grêle personne, il se prit à sourire. Sous une apparence presque débile, Charles cachait, en effet, des muscles d'acier et une grande vigueur, développée par une éducation presque complètement anglaise pour tout ce qui touchait aux exercices du corps: son père l'avait ainsi voulu. — Quant à sa force à l'épée, en cela comme en tout, il avait toujours tenu le premier rang à l'école et passait pour le meilleur élève de Robert aîné.

L'un des Anglais — le plus âgé — croisa les

épées; puis, se retirant en arrière:
— Allez, messieurs, dit-il.

La lutte allait être sérieuse. Charles s'aperçut, en effet, à la façon dont sir Robertson engagea le fer, qu'il était de première force. De plus, l'Anglais avait l'avantage du terrain. Aussi Charles se promit-il d'être prudent et d'user de toutes ses ressources. Il avait vu un jour Lozès tirer avec son maître, Lozès n'était, certes, pas un élégant tireur, il s'en fallait de beaucoup; mais il avait une garde-basse qui embarrassait toujours ses adversaires, surtout quand ils approchaient de la taille colossale de sir Robertson. Au moment où ce souvenir lui traversait l'esprit comme une inspiration, Charles se courba et attendit, presque couché sur son genou droit, l'attaque du baronnet. Celui-ci fit un pas en arrière, et, montrant Charles à ses témoins:

— Monsieur fait ses prières, dit-il; il a raison, car je vais le tuer tout à l'heure.

— Essayez, dit Charles, que cette bravade rendit frémissant.

L'Anglais retroussa tranquillement de la main gauche la manche droite de sa chemise.

— Vilaine posture, monsieur, continua-t-il. Vous allez me forcer à vous clouer à terre comme un papillon sur une carte.

Charles ne répondit pas un mot, mais il se releva vivement. Ses lèvres étaient blêmes, ses yeux se cerclèrent de noir. Il s'avança avec une

On lit dans Paris :

« Pendant son intérim, le ministre de la marine a annulé certaines nominations faites en *extremis* par le général Thibaudin, au profit de plusieurs membres de son cabinet, et qui avaient un caractère de favoritisme par trop abusif. »

Le citoyen Crié, rédacteur de la *Bataille*, est allé faire une conférence à Saint-Etienne; voici, d'après l'*Agence Havas*, un échantillon de son discours :

« M. Grévy, a dit l'orateur, qui passe d'ordinaire pour un bourgeois paisible et qui a tant de respect pour la propriété, a, lui aussi, été anarchiste. N'a-t-il pas dans son jeune âge fait le coup de feu et pillé l'archevêché de Paris? MM. Ferry, Léon Renault, Challemel-Lacour, n'ont-ils pas demandé la suppression des armées permanentes? M. Antrier n'a-t-il pas demandé qu'on brûlât le livre de la dette publique? Oui, mais ils ont bien changé. Ils se f... de leurs électeurs. Toute cette s... de crapules ne pense qu'à bien vivre et renie ses anciens programmes. »

Après avoir félicité le jeune Fournier, qui a voulu châtier comme il le méritait le bourgeois Bréhard, et les soldats qui tirent à viser leur commandant ou leur colonel, le citoyen Crié a parlé du procès de Lyon. Il a versé un pleur sur ses amis, prisonniers à Clairvaux, et a averti charitablement les sergents de ville rangés dans l'hémicycle qu'un jour ou l'autre les anarchistes prendraient leur revanche, et alors...

LES EXPLOITS ANARCHISTES.

Lyon, 10 octobre.
Un fait déplorable a signalé la fin d'une réunion anarchiste tenue hier à la salle de l'Elysée, et où le citoyen Crié, rédacteur à la *Bataille*, a pris la parole. Un individu répandit sur un agent de police en civil une fiole contenant un liquide inflammable; le malheureux agent, en voulant se débarrasser de ses vêtements enflammés, a reçu de graves brûlures aux mains et aux bras.

(Temps.)

LA RÉPUBLIQUE A L'ÉTRANGER.

On lit dans une revue allemande très-considerée, les *Historisch-Politische Blätter* (feuilles historico-politiques), de Munich :

« La République se trouve actuellement dans cette situation particulière qui d'ordinaire précède le « moment psychologique ». Chacun est mécontent, chacun sent combien l'état de chose actuel est fâcheux, chacun sent que cela ne peut plus durer longtemps ainsi. Mais personne — nous parlons de la grande masse — n'ose encore donner une expression publique à sa conviction intime. La République a fait son entrée dans le monde avec d'immenses prétentions, avec des promesses sans bornes. Mais tout ce qu'on attendait d'elle a été amèrement déçu. Il n'y a plus que les républi-

cains endurcis, pétrifiés dans leurs idées, qui s'accrochent encore aux espérances éveillées par la République. La grande masse a perdu la confiance, la foi, bien qu'elle ne l'avoue pas encore tout haut. »

Après avoir rapidement exposé la situation économique, les embarras et les périls extérieurs dans lesquels la République a jeté la France, les *Historisch-Politische Blätter* ajoutent :

« Cela, tous les gens sensés le sentent et le voient. Aussi ceux qui ont quelque fortune commencent-ils à se détacher de la République. Ils comprennent que, par la restauration de la monarchie, on portera plus rapidement et plus sûrement remède aux principaux des maux actuels. Sans doute il faudra encore du temps et un certain concours de circonstances pour amener la bourgeoisie à intervenir dans les affaires publiques conformément à son sentiment intime. Mais, dès que cela arrivera, c'est que les choses seront au moment de changer de face. »

UN CROCHETAGE.

L'ère de ces ignominies n'est point passée. Les « rossignols » et les pince-mon-seigneur » entrent dans les attributs du gouvernement républicain.

Une scène hideuse de crochetage et d'expulsion s'est accomplie à Saint-Céré (Lot), le 5 octobre dernier. Le commissaire de police, deux sergents de ville, quatre gendarmes et deux serruriers arrivaient sur la place de l'Arvoi, devant le couvent occupé par des religieuses, aimées et respectées de toute la population pour leur dévouement aux pauvres. La porte était fermée. Ordre fut donné au serrurier de la crocheter et de l'enfoncer.

Cette honorable besogne dura un quart d'heure. On avait bien fait d'amener tout ce que Saint-Céré contient d'agents de police et de gendarmes, car, pendant le crochetage, plus de 2,000 personnes s'assemblèrent sur la place, et c'est sous la huée des habitants que l'autorité dut accomplir son œuvre de force contre la demeure des religieuses. La porte brisée, les agents firent sortir les religieuses; que la population recueillit aussitôt avec les plus vifs témoignages de sympathie et d'estime.

Vent-on savoir maintenant ce que va coûter cette exécution révoltante? La Ville est obligée de restituer 40,000 fr. à M. de Costa, 2,000 fr. à la sœur Euphrasie, plus 40 ou 45,000 fr. d'indemnité aux sœurs pour la plus-value qu'elles ont donnée à l'établissement par les réparations qu'elles y ont faites, plus 30,000 fr. qu'il faudra payer au bureau de bienfaisance; soit 57,000 fr. (sans compter les frais d'un procès encore en appel); cela fait donc 57,000 fr. dont on va grever la ville de Saint-Céré.

Cet exploit de bandits est d'autant plus odieux, plus antifrançais, qu'il a été exercé contre des femmes. Mais la République a cette ressource: quand elle ne peut vaincre ses ennemis par les armes, elle s'attaque aux êtres sans défense.

C'est moins dangereux.

soins, de repos absolu et...

— Nous pourrions recommencer, dit sir Robertson, que le sang qui s'échappait de sa blessure semblait exaspérer.

— Non, monsieur, Dieu m'en garde, dit Charles. J'ai satisfait un point d'honneur, assurément exagéré, en acceptant une rencontre pour une cause aussi futile; mais je vous assure que rien ne saurait me forcer à recommencer.

— Oh! il y a des moyens, dit le baronnet en gesticulant avec énergie.

— Monsieur!

— J'avoue que vous tirez bien l'épée, mais reste à savoir si vous êtes de même force au pistolet.

— Quand je vous aurai prouvé que je mets une balle dans un as de pique à vingt-cinq pas, serez-vous plus avancé?

— Gasconnade!

— Milord!...

— Soit, j'accepte vos paroles pour vraies. Mais quand nous nous retrouverons sur le terrain, vous vous apercevrez qu'une cible humaine change sensiblement les conditions du tir et trouble le rayon visuel des plus habiles et des plus flegmatiques.

— Milord, je ne tenterai pas cette épreuve.

— Je saurai bien vous y forcer, et vous perdrez, car vous êtes nerveux.

L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Un fait grave et significatif s'est passé il y a quelques jours au lycée de Chambéry.

Le jour de la rentrée, au moment où les autorités académiques, le personnel et les élèves étaient réunis dans la chapelle pour assister à la messe du Saint-Esprit, l'aumônier de l'établissement, M. l'abbé Ducis, a adressé à l'assistance les paroles suivantes :

« Messieurs, lors de la cérémonie de la distribution des prix du 4 août dernier, au moment où l'on a appelé les prix d'instruction religieuse, trois coups de sifflets se sont fait entendre sans que l'autorité académique et l'administration du lycée aient protesté contre cette manifestation. Je considère ces coups de sifflets comme une injure à l'enseignement religieux, que ma position d'aumônier ne me permet pas d'accepter. »

Cette protestation, digne et ferme, a produit une profonde émotion. Ces élèves qui sifflent la religion, et ces professeurs qui ne protestent pas, voilà l'Université. Avis aux pères de famille.

ÉTRANGER

LA MOBILISATION DE LA FLOTTE ALLEMANDE.

On télégraphie de Berlin, à la *Gazette de Cologne*, que le chef de l'amirauté allemande prend des mesures pour rendre, en cas de besoin, la mobilisation de la flotte aussi prompte que possible.

On ajoute que, grâce aux dispositions qui ont été adoptées, aucune flotte ne pourra être mobilisée plus rapidement que la flotte allemande.

L'ARMÉE ALLEMANDE. — On lit dans la *Gazette de Magdebourg* :

« Le chiffre total de l'armée allemande est de 2,800,000 hommes, dont 730,000 hommes appartiennent au landsturm, il est vrai, et dont l'organisation n'existe que sur le papier. Toutefois, il faut se rappeler que le landsturm comprend tous les soldats qui ont fini leur temps et qu'il sera, par conséquent, très-facile de le réorganiser. Les 2,000,000 d'hommes faisant partie de l'armée active, proprement dite, se décomposent ainsi: troupes de campagne comprenant les premières réserves, 1,450,000 hommes; seconde réserve, 450,000 hommes; landwehr, 220,000 hommes; levée annuelle de recrues, 150,000 hommes; volontaires, 50,000 hommes, et volontaires d'un an, 30,000 hommes. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 octobre.

La nomination du général Campenon comme ministre de la guerre avait produit déjà en clôture,

Ce dernier mot fut prononcé du ton le plus désobligeant du monde et permettait de lui donner l'interprétation la plus fâcheuse et la plus blessante. Charles hésita un instant sur la réponse qu'il allait faire; mais sa générosité naturelle l'emporta sur son ressentiment; il salua donc son adversaire avec beaucoup de courtoisie et lui dit ces seuls mots :

— Adieu, milord.

— Non pas adieu, au revoir.

Charles salua une dernière fois. Le baronnet était complètement exaspéré. Il agita son bras gauche en signe de menace.

— Oui, au revoir, s'écria-t-il. Ah! mon petit monsieur, je saurai bien vous trouver, si profondément que vous vous cachez.

Charles eut la sagesse de ne pas répondre à cette provocation d'un goût au moins douteux, et s'éloigna rapidement, accompagné de ses deux témoins.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

Un Marseillais, de passage à Paris, entre l'autre jour au café de Madrid.

— Garçon, s'écria-t-il, apportez-moi le journal de la localité!

Gaieté de l'annonce :

« On demande un bon jardinier connaissant parfaitement son métier et sa femme. »

hier, une impression assez satisfaisante qui, au début de la Bourse de ce jour, s'est traduite par une ouverture en reprise sur la plupart des valeurs. Mais les dispositions meilleures n'ont pu se maintenir et les cours n'ont pas tardé à fléchir de nouveau.

Le 3 0/0 se relève à 77.77 pour retomber à 77.62. Le 4 1/2 0/0 83 cote 107.70 et fléchit à 107.525. Le reste de la cote montre une faiblesse plus ou moins accentuée.

La Banque de Paris réactionne de 910 à 906. La Banque d'Escompte fléchit à 505. Le Lyonnais est à 553, etc. Le Foncier recule de 1,220 à 1,205 pour terminer à 1,210.

Les Obligations Foncières nouvelles soutiennent leurs cours précédents, en dépit de la faiblesse générale. Nous inscrivons à 349 les libérées. Les Communaux 80 se négocient aux environs de 450.

Le Suez retombe de nouveau au-dessous de 2,300, est coté à 2,295 après 2,320; la recette d'hier est de 130,000 francs.

Les chemins ne présentent pas grands changements sur la cote d'hier, les cours sont plutôt un peu plus faibles: le Nord à 1,820, l'Orléans à 1,267, le Midi à 1,135, le Lyon à 1,367.

Les fonds d'États étrangers ne varient pas: l'Italien cote 91, l'Égypte 361.

Les cours se relèvent légèrement en clôture: le 3 0/0, 77.70; le 4 1/2 0/0 83, 107.62. Le Suez, 2,305.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Le ministre de la guerre a décidé, le 3 octobre courant, que M. Maigne, adjudant au 16^e régiment de chasseurs, sera rayé, pour cause de maladie le rendant impropre au service militaire, de la liste de classement par ordre de mérite des 409 sous-officiers de l'intérieur et de l'Algérie, désignés pour suivre les cours de l'École d'application de cavalerie, en qualité d'élèves officiers, et remplacé par le maréchal des logis Perlat, du 4^e dragons, classé avec le n^o 410.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. le sénateur Achille Joubert, décédé hier matin, à Châteauneuf. Depuis bien des mois, M. Achille Joubert, atteint d'un cancer à l'estomac, n'avait pu prendre part aux travaux du Sénat. Les soins les plus attentifs et le plus tendre sollicitude de tous les siens ont été inutiles contre le mal inexorable.

Nous voulons joindre ici l'expression de nos sympathiques regrets à ceux de toute cette belle famille, qui pleure aujourd'hui, en M. Achille Joubert, la perte de son chef aimé et vénéré, modèle de droiture et de ferme bon sens, âme loyale et généreuse, toujours prête au dévouement sans faste et sans bruit. Le souvenir de tant de bienfaits accomplis avec Dieu pour témoin sera l'honneur de son nom et le glorieux héritage à recueillir par ses enfants.

On annonce que la cérémonie funèbre se fera, à Angers, vendredi matin.

M. Achille Joubert, né le 46 juin 1814, avait été maire d'Angers et administrateur de la Banque.

Aux élections de 1876, il fut nommé sénateur et vota la dissolution de la Chambre en juin 1877.

Au renouvellement triennal du Sénat, le 5 janvier 1879, il fut réélu par 324 voix sur 459 votants.

Le département de Maine-et-Loire étant représenté par trois sénateurs, il n'y aura pas lieu à une élection partielle.

ANGERS.

Nous apprenons que M. Peltier, juge au tribunal d'Angers, oublié dans les décrets de proscription de M. Martin-Feuillée, sans doute mal renseigné sur son compte, a adressé sa démission au garde des sceaux. M. Peltier, en effet, était digne à tous égards de partager le sort de Jac, des Coutret, des Lehièvre et de tous les honorables magistrats expulsés de leurs sièges.

Cette résolution de M. Peltier, qui ne veut pas être épargné par les proscriptions du ministre, ne nous surprend pas; mais elle nous paraît cruelle pour les collègues dont il se sépare.

Mardi, dans la soirée, un enfant naissant, du sexe masculin, a été trouvé dans la Basse-Chaîne. Cet enfant était bien constitué et ne

ne pouvait pas avoir séjourné dans l'eau d'un jour ou deux. La justice informe.

(L'Anjou.)

LA FLECHE.

Tous les membres du Conseil municipal de La Flèche ont donné leur démission, à l'exception de cinq : MM. Grollier, absent, — M. Durand. — Dresch, absent. — Beu-

ANCENIS.

On annonce la mort, en cette ville, de M. le docteur Urbain Thoinnet de la Turmelière, décédé vendredi matin, à sept heures.

M. Thoinnet avait occupé sous l'Empire des situations très-élevées. Il avait été conseiller général et député de la Loire-Inférieure pour le canton d'Ancenis. Il siégeait à droite.

Le défunt était le frère de M. Thoinnet, conseiller général de la Vienne.

INCENDIE, SAUVETAGE DE QUATRE PERSONNES.

Vendredi dernier, vers onze heures du soir, les habitants de La Ferté (Mayenne) étaient réveillés au son du tambour battant la générale.

Le feu venait de se déclarer, dit le journal de cette ville, dans un petit magasin d'épicerie situé dans une maison de la rue Haute, occupée par huit ménages.

Dès le début, le feu, alimenté par les marchandises combustibles qui se trouvaient dans l'épicerie et aussi par deux tôtes d'eau-de-vie contenant ensemble 3,000 litres, a pris des proportions d'autant plus effrayantes qu'aux trois étages supérieurs se trouvaient de nombreux locataires et des enfants appelant au secours et vers lesquels on ne pouvait aller, les flammes s'engouffrant dans l'unique escalier de la maison, qui formait cheminée, menaçant de communiquer instantanément le feu à tous les étages.

Le sauvetage des habitants des premier et second étages s'est assez vite et assez facilement opéré à l'aide des échelles. Mais au troisième étage restait toute une famille, la femme Lechat et ses trois enfants, et la plus longue des échelles n'atteignait que le dessous de la fenêtre du 2^e étage. Que faire ? le feu gagnait toujours et le temps pressait ; ils allaient infailliblement périr si l'on n'allait pas à leur secours.

C'est alors qu'un courageux sauveur, dont nous sommes heureux de proclamer le nom pour le signaler aux félicitations publiques, le sieur Guéréa, imprimeur à La Ferté-Macé, s'est dévoué pour sauver d'une mort aussi certaine qu'horrible les quatre malheureux infortunés. La plus longue des échelles n'atteignait, avons-nous dit, qu'au second étage. Il est monté au haut, muni d'une corde. De là il a lancé un bout de cette corde à la femme Lechat qui l'a attachée à sa fenêtre aussi solidement qu'elle a pu, et à l'aide de cette corde, le sieur Guéréa est grimpé, au péril de sa vie, jusqu'au logement où se trouvaient les quatre malheureux, effilés de terreur.

La, attachant successivement par le corps avec la même corde chacun des trois enfants et la mère, il les a descendus un à un par la fenêtre, jusqu'à la hauteur du second étage où ils étaient reçus par MM. Dupont,

commissaire de police, Bunot, marchand de jouets, Collin, voyageur de commerce, et un sergent de pompiers de Paris dont le nom est resté inconnu, qui, tous quatre, ont fait acte de courage et de dévouement.

L'opération terminée, le sieur Guéréa est descendu par le même procédé qu'il était monté, et grâce à lui tout le monde était sauvé.

De la maison incendiée il n'est à peu près resté que les quatre murs ; les planchers sont en grande partie détruits, le mobilier des locataires a été ou brûlé ou cassé. Les pertes sont élevées à une quinzaine de mille francs qui se répartissent entre les différents habitants. L'immeuble était assuré. (L'Indépendant de l'Ouest.)

ENCORE UNE INFAMIE.

On lit dans le Poitou :

« Une fort digne religieuse, possédant une instruction aussi solide que complète, se présente aux examens, dans un département voisin des Deux-Sèvres, pour obtenir son brevet d'institutrice. Elle prend part aux compositions écrites, qu'elle a conscience d'avoir bien faites. Quel n'est pas son étonnement lorsqu'on lui apprend qu'elle n'est pas admise !... Usant de son droit, elle s'adresse à l'inspecteur et demande à voir ses copies. L'inspecteur se refuse à les lui remettre. Elle insiste et finit enfin par les obtenir. Elle les emporte chez elle, et en les ouvrant, que voit-elle ? Une dépêche télégraphique, oubliée au milieu de ses copies, dans laquelle on disait à l'inspecteur : « REFUSEZ, A TOUT PRIX, aux examens, la Sœur X... » (Ici le nom de la religieuse.) »

» Tout commentaire serait inutile. »

La religieuse devrait faire un procès en dommages-intérêts à l'auteur de la dépêche. C'est une pièce probante cela.

Depuis plusieurs jours, différentes espèces d'oiseaux migrateurs ont fait leur apparition en France.

On signale le passage hâtif des grives dites vendanges. Cette arrivée prématurée peut donner lieu à beaucoup de conjectures sur le retour prochain du froid, car on sait que, d'habitude, ce gibier n'arrive qu'au moment de la vendange et souvent après ; il en a été, du reste, de même du passage des râles de genêts, soit trois de cailles qui sont venus un mois plus tôt que d'habitude.

D'autre part, le *Nouvelliste de Rouen* assure que la corneille mantelée du Nord, dite corneille-grige, a fait son apparition à la suite des tempêtes qui sévissaient dernièrement sur notre littoral. Cet oiseau ne descend jusqu'à notre latitude que lorsque des grands froids sévissent dans les régions boréales.

Depuis plusieurs semaines, dit notre confrère, les hirondelles ont pris congé de notre territoire : ordinairement, la corneille mantelée succède au départ de l'hirondelle vers la mi-octobre. Les oies, les alouettes et les hérons sont nos hôtes depuis près d'un mois.

Ces migrations prématurées, d'après les ornithologistes, sont l'indice certain d'un hiver rigoureux.

Les vendanges sont à peu près partout terminées dans la vallée du Loir. La récolte n'est pas forte, mais elle dépasse sensiblement celle de l'an dernier. Propriétaires et vigneron sont unanimes à déclarer que le vin sera excellent.

IMPORTATION DU BÉTAIL FRANÇAIS EN ANGLETERRE.

L'administration de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans fait publier dans toutes les gares et stations de son réseau l'avis suivant :

« D'après une communication de la Compagnie du chemin de fer du Nord, l'entrée en Angleterre des animaux venant de France est provisoirement interdite.

» Cette prohibition s'applique aux faucons, bœufs, vaches, génisses, veaux, moutons et autres ruminants.

» Elle ne s'applique pas aux chevaux, mulets et ânes.

» Les gares et stations devront, en conséquence, refuser jusqu'à nouvel avis les animaux frappés de ladite prohibition qui leur seraient présentés à destination de l'Angleterre, du pays de Galles et de l'Ecosse. »

LA SÉCURITÉ DES CAMPAGNES

Si les habitants des villages, lorsqu'ils viennent à Paris, ont grand soin de cacher précieusement leur magot dans les replis de leurs mouchoirs de poche, s'ils évitent de s'attarder dans les rues, ayant entendu parler des nombreux vols qui se commettent dans la capitale, si en agissant ainsi ils font preuve de prudence, il faut bien reconnaître qu'ils ne sont pas chez eux beaucoup plus en sûreté, et que la France, si cela continue, deviendra bientôt une vaste forêt de Bondy.

On ne peut ouvrir un journal de province sans y lire, non sans une certaine stupeur, les hauts faits des bandes nomades qui parcourent les campagnes.

A la dernière session du conseil général de l'Orne, plusieurs membres ont attiré l'attention de M. le préfet sur les inconvénients et le danger que causaient dans les campagnes les mendiants bohémien et autres qui sont, pour les habitants des fermes isolées, un sujet de terreur. Ils l'ont prié de prendre les mesures nécessaires pour assurer la répression effective du vagabondage.

L'administration n'a pas eu le temps sans doute de prescrire les mesures qu'on réclamait d'elle, car les plaintes continuent. Le *Journal d'Alençon* signale la présence, comme par le passé, de vagabonds qui se présentent dans les fermes, et qui profitent du moment où les hommes sont occupés au dehors à leurs travaux pour menacer les femmes et les enfants jusqu'à ce que, de peur de vengeance et d'accidents, on leur ait donné de l'argent, du pain et même à coucher.

Dans certains départements, les routes sont couvertes de montreurs d'ours et autres industriels, qui font bonne chère, grâce aux volailles et même aux moutons et brebis qu'ils s'approprient. Que veut-on que les habitants des fermes isolées fassent contre cette invasion de gens sans aveu ? Croit-on qu'il soit facile de les inviter à passer leur chemin, lorsqu'ils ont jeté leur dévolu sur un bon gîte ? J'ai vu un jour le maître d'un Martin, menacer un gendarme de lâcher sa bête, si on lui refusait d'entrer dans une petite ville. Une autre fois, un charretier qui rentrait chez son maître ayant rencontré une bande de ces nomades, accompagnée d'une véritable ménagerie, qui avait établi son bivouac dans un champ près de la route, les chevaux prirent peur, culbutèrent la voiture, et le conducteur fut écrasé.

Nous avons raconté, dernièrement, qu'une épidémie de gale avait fait son apparition dans une localité du département des Vosges. Une troupe de galeux établie sur la place, le jour du marché, distribuait des poignées de main, de gré ou de force, à toutes les personnes qui approchaient.

Depuis longtemps l'on se plaint des visites de plus en plus fréquentes que font dans les fermes les gens sans aveu. Il est temps qu'on s'occupe un peu de la sécurité des campagnes.

(Journal des Campagnes.)

TROUVÉ, ENFIN !

« Monsieur, je ne pouvais pas dormir, j'étais en transpiration la nuit comme si j'étais tombée dans l'eau, point d'appétit, de fréquentes palpitations de cœur, même au lit, et toujours de violents maux de tête, la digestion ne se faisait point. J'avais pris peut-être trois cents paquets de morphine, belladone, digitale, bismuth et je ne sais quoi, sans résultat. C'est alors que je pris des Pilules Suisses : au bout de trois jours je me sentis mieux, et l'amélioration continua toujours ; il y avait cependant six ans que je souffrais. Je vous autorise à publier cette lettre, car ce n'est qu'en lisant les guérisons que j'ai connues les Pilules Suisses. Mon oncle, qui a soixante-huit ans et qui n'avait pas d'appétit, se trouve aussi bien depuis qu'il prend de vos Pilules. »

A TOUS CEUX QUI ONT DES YEUX

Nous recevons à l'instant la visite du Directeur des Ouvriers Opticiens réunis, installés place de la Bilange, près le Théâtre. Nous allons avoir pendant huit jours, sur la place de la Bilange, une installation d'optique riche et grandiose contenant tous les perfectionnements de la science moderne. Ce riche établissement d'optique contient :

Plus de 50,000 paires de lunettes et pince-nez montés, de nouveaux verres cylindriques en cristal de roche pour toutes les vues ;

Un choix immense de baromètres, longues-vues, jumelles, loupes et microscopes en tous genres.

Tous les malins, de neuf heures à onze heures, consultations gratuites pour la vue. Le docteur Bertrand, oculiste de Paris, est attaché à l'établissement comme opérateur.

Les Ouvriers Opticiens se chargent de toutes les réparations.

Faits divers.

Le lot de 100,000 francs, du dernier tirage des obligations communales de 1879 du Crédit foncier de France, vient d'être gagné par M. Asther Brachin, boulanger, rue du Palais, à Arcis-sur-Aube, porteur de l'obligation 977,263.

Laboureur tué par des frelons. — Dans une commune de la côte, à Hirel (Ille-et-Vilaine), un cultivateur charruait dans son champ. Tout à coup ses chevaux se cabrent, et, cassant tout, se sauvent affolés et furieux ; lui-même pousse un cri terrible et n'a que le temps de dire : *je suis perdu !* Il a roulé sur la terre, où il reste étendu sans vie.

La charrue, en déchirant le sol, avait évantri un nid de frelons, une frégonnière, comme on dit dans le pays.

Furieux, ces animaux se sont collés sur les chevaux et le malheureux a péri presque sur le coup. Ce qui semble justifier le dicton populaire : *Il faut neuf frelons pour tuer un cheval et sept pour tuer un homme.*

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

LUNDI 15 octobre 1883,

LA PETITE MARIÉE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Leterrier et Vanloo, musique de Charles Lecocq.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustré, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 132 : Marianne recevant le roi d'Espagne. C'est honteux ! c'est ignoble ! Les lamentations des républicains. La valise de M. Grévy. Jules fait rire. Le coupeur de M. Grévy. Nos tyrans. Le centenaire de Voltaire. Le décapité parlant. La lingère du ministère et de Lacour (poésie).

Abonnements de propagande :

NOUVEAU TARIF des abonnements de propagande souscrits par nombre et adressés individuellement aux personnes désignées par le souscripteur :

5 abonnements à 6 francs : 30 francs ; — 10 abonnements à 5 fr. 50 : 55 francs ; — 15 abonnements à 5 fr. 25 : 78 fr. 75 ; — 20 abonnements à 5 francs : 100 francs.

La Chlorose et l'Anémie.

sont heureusement combattues

par l'emploi régulier du

BRONCHES PELU... ti rendonne

au sang appauvri la colora.

tion qu'il a perdue par la

maladie.

Dépôt à Saumur : M. D'avy, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »

— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIER. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 OCTOBRE 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.	
3 %	77 80	77 70	Est	737 50	740	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	513 75	515
3 % amortissable	79 50	79 45	Paris-Lyon-Méditerranée	1370	1365	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	502	Est	352	353
4 1/2 %	106	106 20	Midi	1145	1140	1865, 4 %	512	513	Midi	359	359 75
4 1/2 % (nouveau)	107 70	107 60	Nord	1815	1815	1869, 3 %	400	402	Nord	366	366
Obligations du Trésor	503	505	Orléans	1270	1260	1871, 3 %	387 50	390	Orléans	360	360
Banque de France	5385	5275	Ouest	771 25	775	1875, 4 %	515	513	Ouest	359	360
Société Générale	501 25	501 25	Compagnie parisienne du Gaz	1342 50	1330	1876, 4 %	512 75	511	Paris-Lyon-Méditerranée	363	361 75
Comptoir d'escompte	975	970	Canal de Suez	2320	2305	Bons de liquid. Ville de Paris	529	529 50	Paris-Bourbonnais	360	362
Crédit Lyonnais	555	550	C. gen. Transatlantique	503 50	500	Obligations communales 1879	444	444	Canal de Suez	567 50	570
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1220	1212 50				Obligat. foncières 1879 3 %	450	450			
Crédit de France	17 50	20									
Crédit mobilier	330	325									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)									
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY			MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR						
Heures	Minutes	Type	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.				
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.	Saumur (départ)	6 05	8 50	1 05	3 30	7 55				
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)	Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05				
8	56	matin, omnibus-mixte.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13				
1	25	soir, —	Montreuil-Bellay (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28				
3	32	express.										
7	15	omnibus.										
10	36	(s'arrête à Angers).										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS		THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR		MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.		
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.
8	21	omnibus.	Saumur (départ)	6 05	7 55	Thouars (départ)	8 56	3 30	Montreuil (départ)	7 35	1 53	8 35
9	37	express.	Montreuil-Bellay	7 03	8 40	Brion-sur-Thouet	9 09	4 02	Loudun	7 58	2 49	9 33
12	48	soir, omnibus-mixte.	Lernay	7 14	8 51	Lernay	9 18	4 16	Arçay	8 27	3 14	9 53
4	44	—	Brion-sur-Thouet	7 27	8 59	Montreuil-Bellay	9 45	4 27	Mirchaux	9 23	4 10	10 47
10	36	express-poste.	Thouars (arrivée)	7 46	9 16	Saumur (arrivée)	10 33	5 03	Neuville	9 55	4 25	11 17
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.									Poitiers (départ)	5 50	12 10	6 10

Étude de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8.

VENTE

PAR ADJUDICATION
SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

A l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur

Le 27 Octobre 1883, heure de midi

DU GRAND HOTEL DE LA PAIX

Magnifique immeuble et vastes dépendances de construction toute récente,

Sis ville de SAUMUR, rue Dacier.

ENTRÉE EN JOUISSANCE LE JOUR DE L'ADJUDICATION

Il existe pour cet Hôtel une promesse de bail de 6,700 francs que l'adjudicataire aura la faculté de réaliser.

MISE A PRIX : 80,000 FRANCS

S'adresser, pour les renseignements :

Audit M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente, Et au greffe du Tribunal civil de Saumur.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

L'HOTEL DE L'ESPERANCE
Sis à Saumur, rue de la Petite-Bilange.

Bonne clientèle.

S'adresser à M^{me} veuve LEFFET-COTON ou à M^e LE BARON, notaire.

M^e GOUTARD, notaire à N.-uilé, demande de suite un **Clerc** sachant faire les actes courants.

M^e LE BARON, notaire à Saumur, prévient les fournisseurs de M. ARMAND SIMON, ancien huissier, qu'il ne paiera pas les dettes de ce dernier.

Manufacture de Pianos et Orgues
12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

Étude de M^e DELAUNAY, huissier-audencier à Saumur.

VENTE

Par suite de saisie-exécution.

Le DIMANCHE 14 octobre 1883, à midi, il sera procédé à Munet, commune de Distré, et par le ministère de M^e DELAUNAY, huissier à Saumur, à la vente des objets saisis sur le sieur Pierre DROUCHAUD, et dont suit le détail.

Il sera vendu :

Une jument âgée de 12 ans, un poulain âgé de 3 ans, une charrette neuve, une brouette, une herse à dents de fer; ferraille, fûts vides, trente doubles décalitres de blé, quatre doubles décalitres de seigle; draps, chemises, mouchoirs, vêtements d'homme; buffets, rideaux, lit complet, huche, chaises, table, ustensiles de cuisine, pendule et ses poids, colliers de chevaux, deux charrues et autres bons objets.

Le prix de la vente sera payé comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le samedi 13 octobre 1883, à 1 heure après midi

A Saumur, place du Champ-de-Foire,

DE TROIS CHEVAUX RÉFORMÉS DE LA GENDARMERIE

Ci-après, savoir :

- 1^o Minerve, jument robe alezan foncé;
- 2^o La Boucle, jument robe bai châtain;
- 3^o Baladine, jument robe bai, âgée de 7 ans.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
CH. MILLION.
(627)

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Par suite de faillite,

Le vendredi 12 octobre 1883, à 1 heure après midi,

A Saumur, rue de la Tonnelle, au domicile de M. Roussel, tailleur.

Il sera vendu :

Grande quantité de pièces de drap d'Elbeuf, anglais, du Midi et de fantaisie, différents coupons de ratines, différents couleurs;

Machine à coudre, chaises, comptoir, bu eau, rayons avec tiroirs, escabeau, glaces, appareils à gaz, compteur, presse à copier, petit coffre-fort et banquette;

Buffet à vitrine, placard, fauteuil, commode-buffet, armoire, pendule et commode;

Bois de lits, couettes, traversins, oreillers, couvertures, draps, serviettes, torchons, édredons, table de nuit et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
CH. MILLION.
(629)

VIN A VENDRE

40 barriques, raisins rouges, fait à blanc, au château de Monsabert, commune de Coutures.

A vendre VIN ROUGE de la récolte 1882.

S'adresser à M. BAZILLE, commune de Rou-Marson. (357)

ON DEMANDE un apprenti de magasin, et un garçon Nouveautés.

S'adresser au bureau du journal.

Pour cause de cessation de commerce et fin de bail.

LIQUIDATION

D'une grande quantité de
PORCELAINES, CRISTAUX, VERRERIES,
BOUTEILLES, POTERIE

Place des Halles, à Angers.
RABAIS CONSIDÉRABLE.

On pourrait traiter par lots importants.
Voir le détail sur les affiches.

Renseignements chez MM. GUIRAL et BOURJOUR, 13, rue Lenepveu, Angers. (620)

A VENDRE

Une VOITURE à quatre roues toute neuve et une CHARRETTE anglaise.

S'adresser à M. CAVELLIER, rue Beaurepaire, 17. (610)

AVIS

Lesieur Benjamin Coutard, concierge à la banque Lambert, prévient le public qu'à partir du 1^{er} novembre 1883, il sera à la disposition de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, soit pour service de table, cirage de parquets et mise de vin en bouteille.

UNE MAISON DE COMMERCE

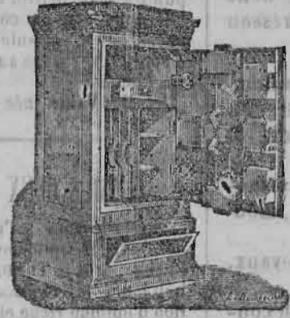
Demande un employé sérieux ayant des aptitudes commerciales. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demandé à se placer. L'homme marié comme cocher ou jardinier potager. La femme comme cuisinière. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imprimerie P. GODET.



**SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE
COFFRES - FORTS INCOMBUSTIBLES**

Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.

Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions.
G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes administrations financières.

Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient. NOMBREUX CERTIFICATS.

PRIX DE 22 à 2,000 FRANCS

Manufacture à Reims, rue Boulard, 48 et 20

Sur demande, envoi franco du Tarif-Album.

En vente chez M. BRARD, quincaillier, place de la Bilange, SAUMUR.